



Obernai, le 4 septembre 2025

Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère Communautaire
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

DIRECTION GENERALE

REF. : BF/AS/PL/206

Dossier suivi par Audrey SCHIMBERLE

Directrice Générale des Services

☎ : 03.88.95.53.52

✉ : ccpso@ccpso.com

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION

OBJET : réponse à votre courrier du 3 septembre 2025

Question écrite – infraction au règlement local de publicité intercommunal

Madame la Déléguée Communautaire,

Vous m'avez saisi, par courrier daté du 3 septembre 2025, sur la présence d'une bâche publicitaire installée sur la façade de l'ancien tribunal située dans le périmètre 3 défini par le règlement local de publicité intercommunal qui serait interdite.

J'attire votre attention sur le fait que la **communication sur le site des opérations immobilières** est qualifiée par le Code de l'environnement (art. L.581-20) comme **enseigne temporaire et non comme publicité**.

J'ajoute que l'article 3.15 du règlement local de publicité intercommunal en vigueur et applicable au centre historique d'Obernai prévoit que les enseignes temporaires « *installées pour plus de trois mois lorsqu'elles signalent (...) des opérations immobilières, de lotissement, construction, réhabilitation (...) sont admises à raison d'un dispositif scellé au sol ou mural, d'une surface n'excédant pas 8 m2 par unité foncière* ». **Le support en place est donc parfaitement conforme à la réglementation.**

Enfin, je précise que les services de la Direction de l'Aménagement et des équipements de la ville d'Obernai effectuent régulièrement les contrôles d'usage et vérifient que les règles d'urbanisme soient parfaitement respectées au titre de la police de l'urbanisme de même qu'ils vérifient la conformité des travaux.

36-38 rue du Maréchal Koenig
CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX

Tél. : 03 88 95 53 52
ccpso@ccpso.com

www.cc-paysdesainteodile.fr

Veillez agréer, Madame la Déléguée Communautaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

M. Bernard FISCHER,
Président

